

EXERCICE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°D-CA/2017-042

Le conseil d'administration s'est réuni le 30 mai 2017 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 19 mai 2017.

- VU le Code de l'éducation ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU le décret n°2012-752 et l'arrêté FCPE1531035A ;

Point de l'ordre du jour : II^{ème} Partie – P2.5 – Autorisation d'occupation précaire

Exposé de la décision :

Il est proposé au Conseil d'administration pour la seconde fois la conclusion d'un avenant avec le CROUS visant à modifier la convention actuelle de gestion des Studios Descartes. Il s'agit en effet de réduire le nombre de logements actuellement gérés par le CROUS et de changer la destination d'un des studios.

Il est en effet proposé au Conseil d'administration d'accepter l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour un agent de l'Université, anciennement logé par nécessité absolue de service au Siège de l'Université, au sein d'un studio du Centre universitaire des Saints-Pères.

Ce « bail administratif » concerne un logement de 23 m², soit une redevance mensuelle (selon la tarification fixée par France Domaine et l'abattement de 15%) de 314,76 € hors charges.

Elle fait suite à un dossier pré-contentieux de résiliation d'une concession de logement par nécessité absolue de service. L'intéressé n'a pas souhaité libérer les lieux et, en situation d'occupation sans titre, et déposé une requête contre cette décision de résiliation, auprès du Tribunal administratif de Paris, puis en appel auprès de la Cour administrative d'appel. L'intéressé, qui a perdu ces deux affaires, a accepté de libérer les locaux pour mettre fin à sa dette envers l'établissement qui continuait d'augmentée, majorée du fait de la situation d'occupation sans titre.

La proposition d'AOP faite par l'Université visait à faciliter le relogement de cet agent, préalablement à une éventuelle demande de remise gracieuse sur l'ensemble de la dette générée.

Faisant suite à la délibération du Conseil d'administration du 27 septembre 2016, il est formellement proposé la conclusion d'une telle AOP, à compter du 23 janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve cette délibération.

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 26 Abstentions : 0 Votes exprimés : Contre : 0 Pour : 26</p>

Fait à Paris le **26 JUIN 2017**

Le Président
Frédéric DARDEL

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Publié sur le site internet de l'Université le :
Transmis au Recteur le :

28 JUIN 2017